

Résultats 1S 2006-07

Note de réconciliation
des comptes en normes IFRS
et en normes US

25. RAPPROCHEMENT DU RESULTAT – PART DU GROUPE, DES CAPITAUX PROPRES – PART DU GROUPE, AINSI QUE DES COMPTES DE RESULTAT ET BILANS SEMESTRIELS CONSOLIDES RESUMES NON AUDITES, EN NORMES US,

Les états financiers consolidés semestriels résumés et non audités du Groupe ont été établis conformément aux principes de comptabilisation et méthodes d'évaluation des normes IFRS adoptées par la Commission européenne pour utilisation au sein de l'Union Européenne. Les normes IFRS, telles qu'appliquées par le Groupe, diffèrent, sur certains aspects, significativement des principes comptables applicables aux Etats-Unis ("US GAAP").

25.1. Rapprochement du résultat – part du Groupe et des capitaux propres - part du Groupe

Rapprochement du Résultat – Part du Groupe

Les effets de l'application des US GAAP sur le Résultat – Part du Groupe de chacun des semestres s'achevant le 30 septembre 2006 et le 30 septembre 2005 sont présentés ci-dessous :

(en millions d'euros)

	<u>Semestre clos le</u>	
	<u>30 septembre</u>	<u>30 septembre</u>
	<u>2006</u>	<u>2005</u>
Résultat – Part du Groupe, en normes IFRS	618	829
Retraitements US GAAP :		
(a) Regroupements d'entreprises :		
KLM	59	110
Autres	3	1
(b) Eléments de rapprochement relatifs aux immobilisations aéronautiques ...	(13)	(57)
(c) Retraites et autres avantages postérieurs à l'emploi	(8)	(7)
(d) Instruments dérivés	18	12
(e) Paiements fondés sur des actions	(3)	(11)
(f) Emprunts obligataires convertibles (OCEANE)	2	1
(g) Autres	-	9
(h) Comptabilisation de l'impôt	(18)	-
(i) Effet d'impôt différé sur les retraitements ci-dessus	(18)	(36)
Total des retraitements US GAAP	<u>22</u>	<u>22</u>
<i>Intérêts minoritaires sur les retraitements ci-dessus</i>	<i>-</i>	<i>(2)</i>
Résultat – Part du Groupe, en US GAAP	<u>640</u>	<u>849</u>

Rapprochement des Capitaux Propres - Part du Groupe

Les effets de l'application des US GAAP sur les Capitaux Propres - Part du Groupe au 30 septembre 2006 et 31 mars 2006 sont présentés ci-dessous :

<i>(en millions d'euros)</i>	<u>30 septembre</u>	<u>31 mars</u>
	<u>2006</u>	<u>2006</u>
Capitaux Propres - Part du Groupe, en normes IFRS	<u>7 900</u>	<u>7 734</u>
Retraitements US GAAP :		
(a) Regroupements d'entreprises :		
KLM	(1 019)	(1 078)
Autres	115	112
(b) Eléments de rapprochement relatifs aux immobilisations aéronautiques	634	647
(c) Retraites et autres avantages postérieurs à l'emploi	42	50
(d) Instruments dérivés	(109)	(112)
(e) Paiements fondées sur des actions	-	-
(f) Emprunts obligataires convertibles (OCEANE)	(66)	(68)
(g) Autres	7	7
(h) Comptabilisation de l'impôt	(18)	-
(i) Effet d'impôt différé sur les retraitements ci-dessus	<u>(292)</u>	<u>(280)</u>
Total des retraitements US GAAP	<u>(706)</u>	<u>(722)</u>
<i>Intérêts minoritaires sur les retraitements ci-dessus.....</i>	<i>(6)</i>	<i>(6)</i>
Capitaux Propres - Part du Groupe, en US GAAP	<u>7 188</u>	<u>7 006</u>

Différences entre les principes comptables IFRS appliqués par le Groupe et les US GAAP

Les principes comptables appliqués par le Groupe qui diffèrent des US GAAP sont décrits ci-après.

(a) Regroupements d'entreprises

a-1 Acquisition de KLM

En 2004, Air France a acquis KLM par le biais d'une offre publique faite aux porteurs d'actions ordinaires de KLM.

En normes IFRS tout comme en US GAAP, Air France - KLM a conclu que la détention d'un droit de vote décisif dans la majorité des prises de décision du SMC, la détention de 49% des droits de vote de KLM et la détention de l'intégralité des certificats de dépôt de titre confèrent à Air France - KLM le contrôle de KLM et à ce titre justifient la consolidation de KLM selon la méthode de l'intégration globale.

En conséquence, tous les actifs, passifs et intérêts minoritaires sont comptabilisés à la juste valeur à la date de clôture de l'offre d'échange. KLM a été consolidé à compter du 1er mai 2004.

L'acquisition de KLM a été comptabilisée selon la méthode de comptabilisation des acquisitions, tant en normes IFRS qu'en US GAAP. La méthode de comptabilisation des acquisitions selon les normes IFRS, diffère, sur certains aspects, de celle applicable en US GAAP.

Les éléments de rapprochement sur l'acquisition de KLM avant effet d'impôt sur les capitaux propres (part du Groupe) et le résultat – part du Groupe sont présentés ci-dessous :

<i>(en millions d'euros)</i>	Résultat		Capitaux propres	
	<u>30 septembre</u> <u>2006</u>	<u>30 septembre</u> <u>2005</u>	<u>30 septembre</u> <u>2006</u>	<u>31 mars</u> <u>2006</u>
Elimination de l'écart d'acquisition négatif calculé conformément aux IFRS	-		(1 352)	(1 352)
Eléments en rapprochement sur l'écart d'acquisition négatif	-	-	(16)	(16)
Effets liés à l'allocation de l'écart d'acquisition négatif sur l'amortissement cumulé des actifs acquis :				
Immobilisations aéronautiques	43	43	221	178
Autres immobilisations corporelles	9	6	41	32
Actifs incorporels	5	3	17	12
Logiciels	2	1	10	8
Titres mis en équivalence	-	-	1	1
Annulation de la provision pour perte de valeur comptabilisée sur Martinair	-	57	59	59
Total	59	110	(1 019)	(1 078)

• **Ecart d'acquisition négatif calculé conformément aux US GAAP**

En normes IFRS, les écarts d'acquisition négatifs sont repris en résultat, dès la première année.

En US GAAP, l'écart d'acquisition négatif est affecté proportionnellement en réduction des actifs acquis et évalués à leur juste valeur, à l'exception de certains actifs tels que l'actif de retraite ou les immobilisations financières (exception faite des titres mis en équivalence) pour lesquels la juste valeur de ces actifs est conservée.

En conséquence, en US GAAP, les actifs ayant supporté cette allocation sont les immobilisations corporelles, les actifs incorporels, les autres actifs non courants et les titres mis en équivalence.

L'allocation de l'écart d'acquisition négatif, en US GAAP, est présentée ci-dessous :

	<u>En millions</u> <u>d'euros</u>
Diminution des immobilisations aéronautiques	(1 229)
Diminution des autres immobilisations corporelles	(276)
Diminution des autres actifs	(116)
Diminution des titres mis en équivalence	(69)
Diminution des immobilisations incorporelles reconnues dans le cadre de l'acquisition	(146)
Diminution des logiciels	(15)
Impôt différé sur les retraitements ci-dessus	639
Provision sur les impôts différés actifs générés par la répartition de l'écart d'acquisition négatif	(156)
Allocation de l'écart d'acquisition négatif	(1 368)

L'allocation de l'écart d'acquisition négatif sur les immobilisations incorporelles, les immobilisations aéronautiques et les autres immobilisations corporelles réduit les montants des amortissements en US GAAP sur la durée de vie de ces actifs.

Au 31 mars 2006, le groupe a conclu que la provision sur les impôts différés actifs générés par la répartition de l'écart d'acquisition négatif n'était plus justifiée. Conformément à la norme SFAS 109 « *Accounting for Income Taxes* » (« FAS 109 »), le groupe a inscrit au crédit des immobilisations incorporelles non courantes reconnues dans le cadre du bilan d'acquisition un montant de 113 millions d'euros.

Au 30 septembre 2006, KLM a repris une provision pour risque fiscal qui existait antérieurement à la date d'acquisition. Conformément à la norme SFAS 109, le Groupe a porté un montant de 25 millions d'euros au crédit des immobilisations incorporelles non courantes reconnues dans le cadre du bilan d'acquisition.

Rapprochement de l'écart d'acquisition négatif

Le rapprochement entre le calcul, en normes IFRS et en US GAAP, de l'écart d'acquisition négatif est présenté ci-dessous :

	<u>En millions d'euros</u>
Ecart d'acquisition négatif, en normes IFRS	<u>(1 352)</u>
Différences sur la détermination du prix d'acquisition :	
Date d'évaluation des titres émis	(37)
Evaluation des stock options.....	(2)
Différences sur la répartition du prix d'acquisition:	
Reclassement des actions propres	34
Ajustement de la maintenance	(15)
Effet d'impôt différé sur les retraitements ci-dessus	4
Total des retraitements US GAAP	<u>(16)</u>
Ecart d'acquisition négatif, en US GAAP	(1 368)

Les différences d'évaluation de l'écart d'acquisition négatif entre les normes IFRS et les US GAAP sont expliquées ci-après :

Différences sur la détermination du prix d'acquisition

En normes IFRS, le prix d'acquisition de KLM s'élève à 831 millions d'euros. En US GAAP, le prix d'acquisition est de 792 millions d'euros. Cette différence s'explique de la façon suivante :

- (i) **Date d'évaluation des titres émis :** Selon les normes IFRS, la contrepartie offerte pour l'acquisition des actions ordinaires de KLM par Air France est basée sur les cours de bourse relatifs aux deux dates de clôture des offres d'échange qui ont eu lieu (soit le 3 mai 2004 à 14,65 €par action et le 21 mai 2004 à 12,81 €par action). Selon les US GAAP, Air France, conformément à l'EITF 99-22 "*Determination of the Measurement Date for the Market Price of Acquirer Securities Issued in a Purchase Business Combination*", a utilisé le cours de bourse sur une période dite « raisonnable » avant et après la date à laquelle les modalités de la transaction ont été fixées et annoncées pour déterminer la juste valeur des titres émis. En conséquence, en US GAAP, la valeur des actions Air France émises dans le cadre de l'acquisition de KLM a été calculée à partir du cours moyen pondéré de l'action sur les six jours de bourse compris entre le 25 septembre 2003 et le 2 octobre 2003, soit 13,34 euros par action. Les bons de souscription d'actions émis dans le cadre de la transaction ont également été évalués à des dates différentes selon les normes IFRS et selon les US GAAP.
- (ii) **Evaluation des Stock options :** Tant en normes IFRS qu'en US GAAP, les stock options acquises par un acquéreur qui ont été émises en échange des droits en circulation détenus par les salariés de la société acquise sont incluses dans le prix d'acquisition. En conséquence, Air France – KLM, conformément aux dispositions de l'interprétation n°44 du FASB "*Accounting for Certain Transactions Involving Stock Compensation*" ("FIN 44"), a inclus la juste valeur des options émises dans le prix d'acquisition. La date prise en compte étant différente de celle considérée en normes IFRS, le cours de bourse retenu pour la valorisation (utilisation du modèle Balck-Scholes) n'est pas le même en normes IFRS.

Reclassement des actions propres

Conformément à l'option offerte, les normes IAS 32 et IAS 39 sont appliquées par le Groupe à compter du 1er avril 2005. En normes IFRS avant l'adoption de ces normes, les actions propres étaient comptabilisées en titres négociables sur le marché. Elles étaient enregistrées à leur coût d'acquisition et une provision était comptabilisée en résultat si leur valeur comptable devenait supérieure à leur valeur de marché. A compter du 1er avril 2005, les actions propres sont comptabilisées, à leur coût d'acquisition, en réduction des capitaux propres.

En US GAAP, les actions propres sont comptabilisées, à leur coût d'acquisition, en réduction des capitaux propres. Lorsque des actions propres sont revendues, toute différence entre leur coût d'acquisition et le prix de vente reçu est imputé directement sur les capitaux propres, tant en normes IFRS depuis le 1er avril 2005 qu'en US GAAP.

Ajustement de la maintenance

En normes IFRS, le Groupe provisionne les coûts de maintenance sur les cellules et sur les moteurs relatifs aux avions en location opérationnelle dès que l'avion n'atteint pas les conditions de restitution prévues dans le contrat conclu entre le Groupe et le loueur. Lorsque l'état de l'avion est au delà des conditions de restitution prévues dans le contrat, le Groupe capitalise le montant en excès. Ce montant est amorti linéairement sur une période se terminant lorsque les conditions de restitution sont atteintes.

En US GAAP, les coûts de maintenance sont reconnus lorsqu'ils sont encourus et les coûts de restitution sont provisionnés seulement lorsque la fin du contrat de location est probable et que ces coûts deviennent estimables.

- **Annulation de la provision pour perte de valeur comptabilisée sur Martinair**

En normes IFRS, une dépréciation pour perte de valeur de 59 millions d'euros a été enregistrée, au cours de l'exercice clos le 31 mars 2006, sur les titres Martinair (comptabilisés en titres mis en équivalence). En US GAAP, la valeur des titres Martinair avait déjà été diminuée, d'un montant de 59 millions d'euros, dans le cadre de l'allocation de l'écart d'acquisition négatif.

a-2 Regroupements d'entreprises – Autres

Les éléments avant effet d'impôt en rapprochement sur les capitaux propres (part du Groupe) et le résultat – part du Groupe sont présentés ci-dessous :

(en millions d'euros)	Résultat		Capitaux propres	
	30 septembre	30 septembre	30 septembre	31 mars
	2006	2005	2006	2006
Amortissement des écarts d'acquisition	-	-	107	107
Regroupements d'entreprises autres que KLM	<u>3</u>	<u>1</u>	<u>8</u>	<u>5</u>
Regroupements d'entreprises – Autres	3	1	115	112

- Amortissement des écarts d'acquisition :

Pour les acquisitions antérieures au 1^{er} avril 2004, les écarts d'acquisition sont comptabilisés à leur coût présumé, qui correspond au montant reconnu en normes françaises. En application de l'option offerte par les normes IFRS, le classement et la comptabilisation des regroupements d'entreprises ayant eu lieu avant le 1^{er} avril 2004 n'ont pas été retraités dans le cadre de l'établissement du bilan d'ouverture au 1^{er} avril 2004. De plus, en normes françaises, les écarts d'acquisition constatés sur les transactions antérieures au 1^{er} avril 2004 ont été amortis sur une période n'excédant pas 20 ans. Depuis le 1^{er} avril 2004, en normes IFRS, les écarts d'acquisition ne sont plus amortis. Ils font l'objet de test de dépréciation une fois par an ou plus en présence d'évolutions défavorables de certains indicateurs de perte de valeur.

En US GAAP, le Groupe comptabilise les écarts d'acquisition et les autres actifs incorporels à durée de vie indéfinie conformément à la norme SFAS 142, *Goodwill and Other Intangible Assets* (« SFAS 142 ») depuis le 1^{er} avril 2001. Selon cette norme, les écarts d'acquisition et les immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie ne sont plus amortis, mais font l'objet de test de dépréciation une fois par an ou plus, en présence d'évolutions défavorables de certains indicateurs de perte de valeur, depuis le 1^{er} avril 2001. De plus, la norme APB 18 (*Accounting Principles Board Opinion N°18*) intitulée *The Equity Method of Accounting for Investments in Common Stock* prévoit les mêmes dispositions que SFAS 142 pour les écarts d'acquisition relatifs aux titres mis en équivalence.

Le Groupe procède au test annuel de la valeur des écarts d'acquisition au 31 décembre de chaque exercice. Aucune provision pour perte de valeur n'a été enregistrée au cours des semestres s'achevant les 30 septembre 2006 et 30 septembre 2005.

- Regroupements d'entreprises autres que KLM :

Conformément à la possibilité offerte par la norme IFRS 1, les regroupements d'entreprises antérieurs au 1^{er} avril 2004 (principalement les rapprochements avec Air Inter et UTA) n'ont pas été comptabilisés conformément à la norme IFRS 3. Les regroupements d'entreprises antérieurs au 1^{er} avril 2004 étaient comptabilisés conformément aux principes comptables français. En normes françaises, certains actifs et passifs acquis n'étaient pas comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition, ou dans le cas d'acquisition par lots, les justes valeurs des actifs acquis et des passifs assumés étaient évaluées lors de l'acquisition du lot initial.

En US GAAP, la norme APB 16 (Accounting Principles Board Opinion No. 16, *Business Combinations*) applicable aux regroupements d'entreprises ayant eu lieu jusqu'au 30 juin 2001, et la norme SFAS 141, *Business Combinations*, applicable aux regroupements d'entreprises ayant eu lieu après cette date stipulent que le prix d'acquisition doit être réparti entre les éléments d'actif et de passif identifiables. Dans le cas d'une acquisition par étape, elles exigent que tout élément supplémentaire acquis soit évalué à sa juste valeur lors de chaque acquisition de pourcentage d'intérêt supplémentaire. En conséquence, les montants inscrits en écart d'acquisition et en immobilisations corporelles diffèrent selon les normes IFRS et les US GAAP.

Les ajustements entre les normes IFRS et les US GAAP, sur le résultat et les capitaux propres, avant effet d'impôt, sont présentés ci-dessous :

<i>(en millions d'euros)</i>	Résultat		Capitaux propres	
	<u>30 septembre</u>	<u>30 septembre</u>	<u>30 septembre</u>	<u>31 mars</u>
	<u>2006</u>	<u>2005</u>	<u>2006</u>	<u>2006</u>
Diminution des écarts d'acquisition	-	-	(23)	(23)
Augmentation des immobilisations corporelles	<u>3</u>	<u>1</u>	<u>31</u>	<u>28</u>
Regroupements d'entreprises autres que KLM ..	3	1	8	5

(b) Eléments de rapprochement relatifs aux immobilisations aéronautiques

Les ajustements entre les normes IFRS et les US GAAP, sur le résultat et les capitaux propres, avant effet d'impôt, sont présentés ci-dessous :

<i>(en millions d'euros)</i>	Résultat		Capitaux propres	
	<u>30 septembre</u>	<u>30 septembre</u>	<u>30 septembre</u>	<u>31 mars</u>
	<u>2006</u>	<u>2005</u>	<u>2006</u>	<u>2006</u>
Juste valeur de la flotte	(30)	(44)	474	504
Contrats de location conclus avec des sociétés sous contrôle de l'Etat.....	-	1	33	33
Comptabilisation des frais de maintenance	(1)	(35)	(107)	(106)
Opérations de cession-bail	10	14	(45)	(55)
Provisions pour coûts de restitution	<u>8</u>	<u>7</u>	<u>279</u>	<u>271</u>
Total	(13)	(57)	634	647

- Juste valeur de la flotte

Conformément à la norme IFRS 1, le Groupe a choisi de valoriser une partie de la flotte à sa juste valeur, et d'utiliser celle-ci en tant que coût présumé à la date de transition. La valorisation au 1^{er} avril 2004 a été faite par des experts indépendants.

En US GAAP, la flotte est valorisée à son coût historique diminué des amortissements cumulés et des éventuelles provisions pour perte de valeur.

- Contrats de location conclus avec des sociétés sous contrôle de l'Etat

En normes IFRS, certains contrats de location conclus avec Aéroports De Paris "ADP", une société sous contrôle de l'Etat, ont été comptabilisés comme des contrats de location financière conformément à la norme IAS 17 *Contrats de location*.

En US GAAP, conformément à la norme FIN 23 *Leases of certain properties owned by a governmental unit or authority*, les contrats de location conclus avec ADP ont été comptabilisés comme des contrats de location opérationnelle.

- Comptabilisation des frais de maintenance

En normes IFRS, le Groupe applique la méthode de l'approche par composant sur la maintenance des avions et des moteurs. Les coûts de maintenance estimés relatifs aux avions détenus en pleine propriété ou en location financière sont capitalisés et amortis sur une période correspondant à la durée d'un cycle entre deux événements de grand entretien.

En US GAAP, le Groupe comptabilise les frais de maintenance relatifs aux avions détenus en pleine propriété ou en location financière selon la méthode des coûts encourus.

- Opérations de cession-bail

Le Groupe conclut régulièrement des opérations dans lesquelles il vend à un tiers un avion dont il a l'entière propriété et s'engage à le louer ensuite à ce tiers. Selon les normes IFRS, lorsqu'il y a un contrat de cession-bail suivi d'une location opérationnelles, les plus ou moins values sont enregistrées de la façon suivante :

- Elles sont reconnues immédiatement lorsqu'il est clairement établi que la transaction a été réalisée à la juste valeur.
- Si le prix de vente est inférieur à la juste valeur, les plus ou moins values sont reconnues immédiatement exception faite du cas suivant : si la perte est compensée par des loyers futurs inférieurs au prix de marché, elle est différée et amortie proportionnellement aux paiements de loyers sur la période d'utilisation attendue de l'actif, et
- Si le prix de vente est supérieur à la juste valeur, le montant au delà de la juste valeur est différé et amorti sur la période d'utilisation attendue de l'actif.

En US GAAP, les bénéfices ou pertes sur les ventes réalisées par le Groupe sont différés et amortis proportionnellement au loyer brut comptabilisé en charge pendant la durée du contrat de location. Toutefois, lorsque la juste valeur du bien au moment de la cession est inférieure à sa valeur nette comptable, la différence entre la juste valeur et la valeur comptable du bien est immédiatement comptabilisée en perte.

- Provisions pour coûts de restitution

En normes IFRS, le Groupe comptabilise une provision pour coûts de restitution des cellules et des moteurs des avions en location opérationnelle dès que ceux-ci ne satisfont plus aux critères techniques de restitution prévus avec le bailleur. Lorsque leur état est supérieur aux critères prévus contractuellement, le Groupe immobilise le montant excédentaire. Celui-ci est ensuite amorti linéairement sur une période se terminant au moment où les critères de restitution sont remplis.

En US GAAP, les coûts de maintenance sont reconnus lorsqu'ils sont encourus et les coûts de restitution sont provisionnés seulement lorsque la fin du contrat de location est probable et que ces coûts deviennent estimables.

(c) Retraites et autres avantages postérieurs à l'emploi

Les ajustements entre les normes IFRS et les US GAAP, sur le résultat et les capitaux propres, avant effet d'impôt, sont présentés ci-dessous :

<i>(en millions d'euros)</i>	Résultat		Capitaux propres	
	<u>30</u> <u>septembre</u> <u>2006</u>	<u>30</u> <u>septembre</u> <u>2005</u>	<u>30</u> <u>septembre</u> <u>2006</u>	<u>31 mars</u> <u>2006</u>
Ajustement de la provision au niveau du passif minimum.....	-	-	(159)	(159)
Différence dans la date de reconnaissance des écarts actuariels.....	(5)	(7)	180	185
Différence dans la reconnaissance du coût des services passés.....	(1)	1	22	23
Différence dans l'engagement de transition.....	1	-	(4)	(5)
Provision pour départ anticipé à la retraite.....	<u>(3)</u>	<u>(1)</u>	<u>3</u>	<u>6</u>
Total	(8)	(7)	42	50

- Ajustement de la provision au niveau du passif minimum

En US GAAP, le Groupe comptabilise les plans de retraite et les autres avantages postérieurs à l'emploi conformément aux normes SFAS 87 "*Employers' Accounting for Pensions*" et SFAS 106 "*Employers' Accounting for Postretirement Benefits*". Un passif supplémentaire doit être comptabilisé lorsque la provision au bilan est inférieure à la différence entre l'engagement calculé avec les salaires de fin d'exercice et la valeur de marché des fonds de couverture. Un tel ajustement de la provision peut avoir lieu lorsque des pertes actuarielles, le coût des services passés et le passif de transition n'ont pas été reconnus dans les comptes. Cet ajustement de la provision est comptabilisé, conformément à la norme SFAS 87, en actif incorporel pour un montant limité à la somme du coût des services passés non reconnus et du passif de transition restant à reconnaître. Le montant résiduel est enregistré en contrepartie des autres éléments du résultat global.

En normes IFRS, la notion de passif minimum n'existe pas.

- Différence dans la date de reconnaissance des écarts actuariels

Conformément à la possibilité offerte par la norme IFRS 1, le Groupe a comptabilisé les gains et pertes actuariels non reconnus à la date de transition en contrepartie des capitaux propres, générant un écart de rapprochement entre les normes IFRS et les US GAAP. Cet écart de rapprochement sur les gains et pertes actuariels est donc lié à une différence temporelle.

- Différence dans la reconnaissance du coût des services passés

En normes IFRS, la réévaluation du coût des services passés, dans le cas de régimes où les droits sont acquis, est enregistrée immédiatement en résultat.

En US GAAP, ces coûts sont, en général, reconnus sur la durée de vie active résiduelle des salariés faisant partie du plan concerné.

- Différence dans l'engagement de transition

En US GAAP, le groupe comptabilise ces plans de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi conformément aux normes SFAS 87 et SFAS 106. Les passifs de transition des retraites ont été calculés le 1^{er} avril 2001 et ont été amortis sur une période de 12 ans.

- Provision pour départ anticipé à la retraite

Conformément à la législation française, Air France – KLM a mis en place un plan de départ volontaire en pré-retraite pour certains salariés âgés de 55 à 60 ans (âge légal de la retraite). Pendant cette période de pré-retraite, les salariés reçoivent 80% de leur salaire à temps plein pour un travail à temps partiel. Les salariés doivent travailler 50% du temps de travail restant à effectuer jusqu'à leur départ en retraite. Dans la plupart des cas, les salariés travaillent à 80% pendant la première moitié de leur période de pré-retraite et 20% pendant la seconde moitié. En normes IFRS, le Groupe a comptabilisé ces coûts sur la base de l'évaluation du montant de ses engagements à l'égard des salariés ayant accepté cette convention.

En US GAAP, ces coûts sont comptabilisés lorsque ces dépenses sont réalisées, au motif qu'ils concernent uniquement des périodes de services à venir et ne correspondent pas aux avantages découlant des régimes de retraite, conformément à la norme SFAS 112, *Employers' Accounting for Post-employment Benefits*.

(d) Instruments dérivés

Les ajustements entre les normes IFRS et les US GAAP, sur le résultat et les capitaux propres, avant effet d'impôt, sont présentés ci-dessous :

(en millions d'euros)	Résultat		Capitaux propres	
	30 septembre	30 septembre	30 septembre	31 mars
	2006	2005	2006	2006
Gains / (pertes) non réalisés sur les instruments dérivés carburant	17	22	-	-
Gains / (pertes) non réalisés sur les instruments dérivés de change.....	(1)2	(10)	(109)	(112)
Gains / (pertes) non réalisés sur les instruments dérivés de taux		-	-	-
	<u>2(1)</u>			
Total	18	12	(109)	112

Depuis le 1^{er} avril 2005, le Groupe applique les normes IAS 32 et IAS 39. L'impact de la première application de ces normes a été comptabilisé en contrepartie des capitaux propres. Les montants enregistrés en capitaux propres correspondent à la juste valeur des instruments dérivés et à la réévaluation des éléments couverts attribuable au risque couvert (couverture de juste valeur).

Antérieurement au 1^{er} avril 2005, le Groupe appliquait, en normes IFRS, les principes comptables suivants :

- Les plus-values et moins-values latentes sur les contrats de change à terme et sur les swaps de devises étaient comptabilisées directement dans la valeur nette comptable des éléments faisant l'objet de couvertures fermes.
- La différence entre les intérêts à verser et les intérêts à recevoir concernant les swaps de taux d'intérêts était comptabilisée, selon le cas, comme frais ou produit financier de façon symétrique à la reconnaissance des intérêts payés sur la dette couverte.
- Les profits ou pertes réalisés sur les instruments dérivés carburant (options ou swaps) étaient enregistrés en charges ou produits opérationnels de façon symétrique à la comptabilisation de l'achat de carburant.

Depuis le 1^{er} avril 2005, conformément à la norme IAS 39, tous les instruments dérivés sont enregistrés au bilan à leur juste valeur. La comptabilisation en résultat ou en autres éléments du résultat global des variations de juste valeur dépend de la classification des instruments dérivés :

- *Dérivés de transaction* : les variations de la juste valeur des instruments dérivés ne remplissant pas les critères d'instruments de couverture sont comptabilisées immédiatement en résultat.
- *Couverture de flux futurs* : La part efficace du profit ou de la perte sur l'instrument financier dérivé est comptabilisée directement en capitaux propres. La partie inefficace est comptabilisée en résultat. Les variations de juste valeur sont reclassées en résultat lorsque l'élément couvert affecte ce dernier.
- *Couverture de juste valeur* : les variations de juste valeur de l'instrument dérivé sont constatées en résultat et de façon symétrique aux variations de la juste valeur du sous-jacent attribuable au risque couvert.

Afin de pouvoir être qualifiée de comptabilité de couverture (couverture de juste valeur ou couverture de flux futurs), un processus de documentation formelle désignant les relations entre les instruments de couverture et les transactions sous-jacentes couvertes doit être en place dès le début ; l'efficacité de la couverture doit être réévaluée régulièrement.

En US GAAP, depuis le 31 mars 2001, le Groupe applique la norme SFAS N°133 "Accounting for Derivative Instruments and Hedging Activities" selon laquelle tous les instruments dérivés doivent être enregistrés au bilan à leur juste valeur, de façon similaire aux dispositions des normes IAS 32 et IAS 39.

Jusqu'au 31 mars 2005, les instruments dérivés du Groupe, sur les périodes considérées, constituaient des couvertures économiques. Cependant, la plupart des instruments dérivés ne répondaient pas aux critères de comptabilisation comme instruments de couverture selon la norme SFAS 133 en raison de l'insuffisance de la documentation sous-jacente. Les variations de juste valeur des instruments dérivés étaient, de ce fait, enregistrées en résultat sans compensation avec l'élément couvert sous-jacent.

Les différences entre les normes IFRS et les US GAAP sont les suivantes :

- *Mesure de l'efficacité de la couverture pour les couvertures de flux futurs impliquant l'utilisation d'options*

En IFRS, les variations de la valeur temps des options sont considérées comme inefficaces et enregistrées en compte de résultat.

En US GAAP, selon la norme DIG G20 “Cash flow hedges : assessing and measuring the effectiveness of a purchased option used in a cash flow hedge”, les variations de la valeur temps des options sont exclues des calculs de l’efficacité des couvertures si les termes critiques des instruments de couverture sont totalement égaux avec les termes des transactions couvertes prévues ; ceci a pour résultat de comptabiliser toutes les variations de la juste valeur des options de couverture des flux futurs (incluant les variations de la valeur temps des options) en autres éléments du résultat global.

- Différence de date d’application d’IAS 39 et de FAS 133

En US GAAP, certains contrats de change à terme étaient qualifiés de dérivés de transaction. Suite à l’adoption de la norme IAS 39, ces instruments dérivés ont été qualifiés de couverture de juste valeur, de façon cohérente avec les classements IFRS. Il en résulte une différence relative à la valeur comptable de l’élément couvert, entre les normes IFRS et les US GAAP. Cet élément de rapprochement demeurera jusqu’à l’arrivée à maturité des instruments dérivés concernés.

(e) Paiements fondés sur des actions

(en millions d’euros)	Résultat		Capitaux propres	
	<u>30 septembre</u> <u>2006</u>	<u>30 septembre</u> <u>2005</u>	<u>30 septembre</u> <u>2006</u>	<u>31 mars</u> <u>2006</u>
ESA 2003.....	1	1	-	-
ESA 1998.....	(4)	(12)	-	-
Total	(3)	(11)	-	-

- ESA 2003

Le plan ESA 2003 a un mode d’acquisition par tranche annuelle sur une période de six ans.

Conformément à IFRS 2 IG11, le groupe comptabilise chaque tranche de ce plan linéairement sur chaque période d’acquisition séparément pour chacune des tranches du plan.

En US GAAP et conformément à SFAS 123, *Accounting for Stock-Based Compensation* (« SFAS 123 »), le Groupe a choisi, pour les plans similaires à l’ESA 2003, d’allouer la charge linéairement sur la période de service car (i) le Groupe n’utilise pas de durée de lie estimée différente pour déterminer la juste valeur et (ii) la charge cumulée reconnue, quelque soit la date, est au moins égale à la part de l’avantage acquis.

- ESA 1998

En normes IFRS, selon les dispositions transitionnelles de la norme IFRS 2, seuls les plans attribués après le 7 novembre 2002 sont comptabilisés conformément à la norme IFRS 2. Les autres plans ne sont pas évalués et restent non reconnus. Ainsi, l’ESA 1998 n’a pas été comptabilisés, conformément aux dispositions de la norme IFRS 2.

En US GAAP, le Groupe comptabilise à la juste valeur l’avantage ainsi accordé aux salariés dans le cadre de ce plan, conformément à la norme SFAS 123. La charge de personnel concernant ce plan a été comptabilisée en résultat, en US GAAP. Cette différence de norme n’a pas d’impact sur les capitaux propres.

(f) Emprunts obligataires convertibles

En normes IFRS, le Groupe comptabilise ses emprunts obligataires convertibles conformément à la norme IAS 32 ; les emprunts obligataires convertibles sont considérés comme des instruments financiers composés de deux éléments : une composante obligataire enregistrée en dette et une composante action enregistrée en capitaux propres.

En US GAAP, le Groupe comptabilise ses emprunts obligataires convertibles conformément à la norme APB 14 « *Accounting for Convertible Debt and Debt Issued with Stock Purchase Warrant* ». Lorsque l’emprunt obligataire convertible est émis et que le cours de conversion est plus haut que le cours de bourse de l’action à la date d’émission, aucune valeur n’est allouée sur la caractéristique conversion lors de la comptabilisation. Ainsi, en raison de cette différence de traitement, les frais financiers sont plus élevés en IFRS.

(g) Autres

Les ajustements entre les normes IFRS et les US GAAP, sur le résultat et les capitaux propres, avant effet d'impôt, sont présentés ci-dessous :

(en millions d'euros)

	Résultat		Capitaux propres	
	<u>30</u> <u>septembre</u> <u>2006</u>	<u>30</u> <u>septembre</u> <u>2005</u>	<u>30</u> <u>septembre</u> <u>2006</u>	<u>31 mars</u> <u>2006</u>
Titres mis en équivalence	-	9	7	7
Total	-	9	7	7

• *Titres mis en équivalence*

En normes IFRS, le Groupe met en équivalence les titres de sociétés sur lesquelles il a une influence notable. La quote-part revenant au Groupe sur le résultat de ces sociétés est calculée à partir des états financiers IFRS de ces sociétés.

En US GAAP et conformément aux dispositions de la norme APB 18, le résultat et les capitaux propres de ces sociétés doivent être calculés conformément aux principes comptables américains avant comptabilisation par le Groupe de sa quote-part du résultat et des capitaux propres lui revenant. Le retraitement concerne la mise en équivalence des titres :

- d'Alpha et concerne principalement la différence de comptabilisation des provisions pour retraite
- d'Amadeus GTD ; l'ajustement concerne, essentiellement, la différence de comptabilisation des regroupements d'entreprises. Suite à la réalisation de l'opération de LBO décrite dans la note 9, toutes les différences entre les normes IFRS et les US GAAP ont été reprises en compte de résultat.

A la suite de la transaction Amadeus GTD, la quote-part d'Air France-KLM dans WAM a été ramenée à zéro en IFRS et en US GAAP. Après que la quote part d'Air France-KLM ait été ramenée à zéro, des pertes additionnelles ont été constatées, et un passif devrait être enregistré seulement si Air France-KLM a une obligation légale ou contractuelle de les combler ou si Air France-KLM a effectué des paiement en tant qu'associé. Air France-KLM n'a donné aucune garantie concernant les dettes ou n'a conclu aucun autre accord qui pourrait amener le Groupe à remettre de la trésorerie dans WAM.

Si WAM, par la suite, reporte des profits, Air France-KLM reconnaître sa quote-part dans ces profits mais seulement après que sa part dans ces profits n'ait atteint sa part dans les pertes non reconnues.

(h) Comptabilisation de l'impôt

Au cours du semestre clos le 30 septembre 2006, KLM a résolu un litige qui l'opposait à l'Administration Fiscale hollandaise et pour lequel une provision pour risque fiscal avait été enregistrée antérieurement à la date d'acquisition. En normes IFRS, le Groupe a enregistré cette reprise de provision pour risque fiscal en compte de résultat. En US GAAP, cette reprise a été enregistrée en contrepartie des immobilisations incorporelles reconnues dans le cadre de l'acquisition.

(i) Effet d'impôt sur les retraitements ci-dessus

L'effet d'impôt sur les retraitements inclus dans le rapprochement entre le résultat net et les capitaux propres selon que l'on applique les normes IFRS ou les US GAAP, a été calculé en appliquant à l'ajustement avant impôt le taux d'imposition applicable lorsque ledit ajustement a un impact fiscal. Le taux d'imposition applicable est le taux supposé applicable au moment du reversement de la différence temporaire selon le pays d'imposition où s'effectuera ce reversement.

Les taux d'impôt utilisés pour calculer les effets d'impôts différés sont de :

- Pour le semestre clos le 30 septembre 2006 : 34,43% pour la France et 29,48% pour les Pays-Bas
- Pour le semestre clos le 30 septembre 2005 : 34,43% pour la France et 31,50% pour les Pays-Bas

(j) Différences de classement

En normes IFRS, conformément à IAS 12, les actifs et passifs d'impôts différés sont classés en actifs ou passifs non courants.

En normes US, les actifs et passifs d'impôts différés courants et non courants sont présentés séparément en fonction du classement du passif ou de l'actif sous-jacent ou, pour un actif ou passif d'impôt différé sans actif ou passif sous-jacent,

selon la date attendue de reversement de la différence temporelle. De plus, la limitation des actifs d'impôts différés concernant une juridiction fiscale particulière sera allouée entre les actifs d'impôts différés courants et non courants pour cette juridiction fiscale, sur une base prorata. Cette différence crée des différences de présentation sur le bilan consolidé résumé préparé en U.S. GAAP.

25.2. Information financière en US GAAP

Les états financiers consolidés semestriels résumés et non audités du Groupe préparés en US GAAP sont présentés ci-dessous :

<i>(en millions d'euros)</i>	<u>Semestre clos le</u>	
	<u>30 septembre</u>	<u>30 septembre</u>
	<u>2006</u>	<u>2005</u>
Chiffre d'affaires	11 941	10 812
Frais de personnel	(3 334)	(3 178)
Carburant avions	(2 181)	(1 717)
Amortissements et provisions	(718)	(692)
Autres charges et produits d'exploitation (*).....	(4 717)	(3 977)
Produits financiers	374	311
Charges financières	<u>(476)</u>	<u>(396)</u>
Résultat avant impôt, intérêts minoritaires et part dans les résultats des entreprises mises en équivalence	889	1 163
Impôts	(274)	(327)
Part dans les résultats des entreprises mises en équivalence	15	27
Intérêts minoritaires	<u>10</u>	<u>(14)</u>
Résultat Net	<u>640</u>	<u>849</u>

(*) y compris le gain enregistré sur la transaction Amadeus GTD pour le semestre clos le 30 septembre 2005 (voir la note 9 des états financiers semestriels résumés)

Conformément à la norme SFAS 128, le résultat par action non dilué est calculé en divisant le résultat à la disposition des actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période. Le calcul du résultat par action dilué est retraité de manière à inclure, d'une part dans le nombre moyen pondéré d'actions, toute action ordinaire potentielle, d'autre part les effets sur le résultat du semestre des instruments dilutifs. Le calcul du résultat par action dilué et non dilué selon les principes comptables américains, pour les semestres clos le 30 septembre 2006 et le 30 septembre 2005 se présentent comme suit :

<i>(en millions d'euros à l'exception du nombre d'actions et du résultat par action)</i>	<u>Semestre clos le</u>	
	<u>30 septembre</u>	<u>30 septembre</u>
	<u>2006</u>	<u>2005</u>
Numérateur		
Résultat net retenu pour le calcul du résultat de base par action, en U.S. GAAP	640	849
Résultat net retenu pour le calcul du résultat dilué par actions, en US GAAP	645	856
Dénominateur (nombre d'actions)		
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation – non dilué	265 342 859	262 669 812
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation – dilué	287 890 384	281 178 161
Résultat net par action – non dilué, en U.S. GAAP	2,41	3,23
Résultat net par action – dilué, en U.S. GAAP	2,24	3,04

Le nombre de stock-options non exercées au 30 septembre 2006 s'élève à 3 409 961 actions. 2 475 363 équivalents actions ont été prises en compte pour le calcul du résultat par action dilué, les autres équivalents actions ayant un effet anti-dilutif.

Le nombre de stock-options non exercées au 30 septembre 2005 s'élève à 4 861 386 actions. 1 224 041 équivalents actions ont été prises en compte pour le calcul du résultat par action dilué, les autres équivalents actions ayant un effet anti-dilutif.

De plus, 30 060 147 actions Air France-KLM, nouvelles ou existantes, qui peuvent être émises dans le cadre du BSA émis en mai 2004, n'ont pas été prises en compte dans le calcul du résultat par action dilué, leur effet étant anti dilutif.

Les éléments composant le résultat global (« Other Comprehensive Income ») des états financiers consolidés semestriels résumés et non audités du Groupe, préparés en conformité avec les US GAAP, pour les semestres clos le 30 septembre 2006 et le 30 septembre 2005 sont présentés ci-dessous :

<i>(en millions d'euros)</i>	<u>30 septembre</u> <u>2006</u>	<u>30 septembre</u> <u>2005</u>
Résultat Net, en U.S. GAAP	640	849
Autres éléments du résultat global (« Other Comprehensive Income ») :		
Ecarts de conversion	(2)	8
Plus ou moins values latentes sur les titres disponibles à la vente	(3)	(10)
Instruments dérivés	(608)	863
Effet d'impôt différé sur les éléments ci-dessus	<u>205</u>	<u>(288)</u>
Résultat global, en U.S. GAAP	<u>232</u>	<u>1 422</u>

L'effet d'impôt différé sur les autres éléments du résultat global (« Other Comprehensive Income ») porte sur les instruments dérivés.

Les autres éléments du résultat global correspondant aux instruments dérivés s'analysent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	30 septembre 2006			30 septembre 2005		
		Reclassement des gains et pertes non réalisés des « autres éléments du résultat global » au compte de résultat	Gains et pertes non réalisés des instruments dérivés		Reclassement des gains et pertes non réalisés des « autres éléments du résultat global » au compte de résultat	Gains et pertes non réalisés des instruments dérivés
	Autres éléments du résultat global (instruments dérivés)			Autres éléments du résultat global (instruments dérivés)		
Instruments dérivés	(608)	(457)	(151)	863	(313)	1 176

Les bilans consolidés résumés et non audités du Groupe, établis au 30 septembre 2006, 30 septembre 2005 ainsi qu'au 31 mars 2006 et préparés en conformité avec les US GAAP, sont présentés ci-dessous :

<i>(en millions d'euros)</i>	<u>30 septembre</u>	<u>31 mars</u>
	<u>2006</u>	<u>2006</u>
Trésorerie et équivalents de trésorerie et investissements à court terme	3 985	3 580
Créances clients	2 654	2 517
Stocks et encours	416	329
Impôts différés actifs.....	197	-
Charges constatées d'avance et autres débiteurs	<u>2 494</u>	<u>2 045</u>
Actif courant	<u>9 746</u>	<u>8 471</u>
Immobilisations corporelles	12 040	11 780
Titres	308	284
Autres débiteurs	3 851	4 116
Impôts différés actifs.....	1	-
Immobilisations incorporelles	175	196
Ecarts d'acquisition	<u>274</u>	<u>280</u>
Actif non courant	<u>16 649</u>	<u>16 656</u>
Total actif	<u>26 395</u>	<u>25 127</u>

<i>(en millions d'euros)</i>	<u>30 septembre</u>	<u>31 mars</u>
	<u>2006</u>	<u>2006</u>
Dettes financières	1 173	1 255
Concours bancaires	319	102
Dettes fournisseurs	2 133	2 037
Titres de transport émis et non utilisés	1 992	2 062
Impôts différés passifs	20	43
Autres créditeurs	<u>2 793</u>	<u>2 584</u>
Passif courant	<u>8 430</u>	<u>8 083</u>
Dettes financières	8 177	7 807
Provisions et avantages du personnel.....	1 148	1 149
Autres créditeurs	537	484
Impôts différés passifs	<u>799</u>	<u>473</u>
Passif non courant	<u>10 661</u>	<u>9 913</u>
Total Passif	<u>19 091</u>	<u>17 996</u>
Intérêts minoritaires	116	125
Capitaux propres (part du Groupe)	<u>7 188</u>	<u>7006</u>
Total passif et capitaux propres	<u>26 395</u>	<u>25 127</u>

Pour permettre la comparaison, certains montants relatifs aux périodes précédentes ont été reclassés sans effet sur les résultats et les capitaux propres.